



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120329

**PRUS - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT
DES ESPACES PUBLICS DU CLOU BOUCHET DANS LE CADRE DU PRUS
- OPERATIONS A2, A4, A6, A9, A12 ET TCSP - AVENANT N°2**

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
02 juillet 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN

PRUS

**PRUS - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR
L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CLOU BOUCHET
DANS LE CADRE DU PRUS - OPERATIONS A2, A4, A6, A9, A12
ET TCSP - AVENANT N°2**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après avis de la commission d'appel d'offre,

Par délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2010, le contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics du Clou Bouchet, opérations A2, A4, A6, A9, A12 et TCSP a été confié au groupement « Agence PHYTOLAB » (mandataire) et « SOGREAH ARTELIA ».

La maîtrise d'œuvre en charge de ce dossier a mené l'ensemble des études depuis les missions d'avant projet (AVP) jusqu'à la mission assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) dont l'aboutissement a permis au Conseil municipal du 2 avril 2012 d'approuver les marchés de travaux.

A la demande de la maîtrise d'œuvre durant la réalisation des phases d'étude, les services de la Ville ont été amenés, à deux reprises, à faire faire des levés topographiques supplémentaires car le levé d'origine fourni à la maîtrise d'œuvre comportait des erreurs, des imperfections et des problèmes de mises à jour.

La prise en compte en cours d'étude, de ces levés topographiques complémentaires, engendre pour la maîtrise d'œuvre des reprises significatives des travaux d'études (reprise du plan de nivellement, reprise des plans réseaux, reprise des calculs).

En phase projet (PRO) suite à la validation des études du TCSP dans l'emprise du projet et conformément à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage signée avec la CAN, une reformulation du découpage financier des travaux est demandée à la maîtrise d'œuvre. Cette procédure génère un travail supplémentaire conséquent et non prévu au marché.

La concertation avec les habitants et les acteurs du quartier qui a pris une large part dans la construction de ce projet a fait évoluer le programme initial par l'intégration d'éléments bâtis. En effet, sur la place Auzanneau, trois édicules destinés aux jardins partagés ainsi qu'un local technique et bloc sanitaire sont venus enrichir le programme. Cette évolution du programme nécessite les compétences d'un architecte bâtiment.

Sur le parvis du lycée de la Venise Verte, des auvents métalliques ont été positionnés.

La réalisation de ces éléments architecturaux dans le projet modifie le contenu et la nature des missions de maîtrise d'œuvre qu'il convient d'intégrer par avenant.

L'avenant au marché de maîtrise d'œuvre prévoit une prise en charge des travaux de maîtrise d'œuvre en lien avec les demandes de reprise des documents techniques et l'intégration d'une mission complémentaire pour la réalisation du bâti.

Le montant de l'avenant s'élève à la somme de 52 711,64 € HT soit 63 043,12 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget de la MOPRUS ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant N°2 au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Phytolab et Artélia pour un montant de 52 711,64 € HT soit 63 043,12 € TTC ;
- .
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer l'avenant N°2 au marché de maîtrise d'œuvre.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER